

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 475^e séance tenue le 3 avril 2006
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Administration et finances : M. Claude Léger; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice—Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, M. Jean Duhaime, M. Claude Lamarche, M. Huy Ong, M. Réjean Poirier, M. Jean Rouleau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Louise Béliveau, M. Paolo Bellomia, M. Michel Bigras-Poulin, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Anne Charbonneau, Mme Sophie Cuvelliez, M. Albert Devito, M. Louis Dumont, M. André Ferron, M. Luc Giroux, M. Luc Granger, M. Jacques Gresset, M. Mohamed Hrimch, M. Anatole Joffe, Mme Marianne Kempeneers, Mme Line Labbé, Mme Diane Labrèche, M. Raymond Lalande, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne, M. François Lespérance, Mme Joëlle Margot, M. Denis Monière, M. Benoît Moore, Mme Lucie Parent, M. Jean-Victor Patenaude, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Jean-Pierre Thouez, M. Jean-Guy Vaillancourt, M. Jesús Vázquez-Abad, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis, M. Pierre Pelletier, M. Laval Rioux, Mme Sabine Sève-Rousseau, Mme Dominique Serrano; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard, M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Christian Bélair, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Yvonne Ellis, Mme Caroline Fortin, M. Nicolas Lahaie, M. Mathieu Moreau, M. Denis Sylvain, M. Olivier Sylvestre; le représentant du personnel : M. Stéphane Lavigne; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; la représentante des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Pierre Bordeleau, M. Fernand Boucher, M. Bernard Motulsky, M. André Racette, Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : les doyens : M. Joseph Hubert; les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : M. Michel Beaudin, M. Guy Breton, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Christine Colin, M. Daniel Dumouchel, Mme Louise Getty, M. Alan K. Goff, M. Philippe Langlais, M. Paul Lewis, M. Serge Montplaisir, M. Jean-Guy Nadeau, Mme Fahima Nekka, M. Sang Nguyen, M. René Parenteau, Mme Louise Poirier, M. Richard Silbert, M. Denis Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, M. Maxime B. Rhéaume; les représentantes du personnel : Mme Sylvie Goyer, Mme Louise St-Jacques; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, M. Daniel Boucher; les observateurs : Mme Francine Bourget, M. Alexandre Chabot, M. Jean-Marc Charron, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Jacques Gravel, M. Réal Lallier, Mme Nicole Maestracci, M. Dominic Maestracci.

EXCUSÉS : les doyens : Mme Céline Goulet, M. Michel D. Laurier; les représentants du corps professoral : Mme Louise Allaire, Mme Fabie Duhamel, M. Dominique Garrel.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Le recteur signale la nomination de trois membres [catégorie c) membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière] : M. Mohamed Ben Amar, de l'École de service social de la Faculté des arts et des sciences, M. Richard J. Paradis, du Département de communication de la FAS, et Mme Louise Larivière (renouvellement) du Département de linguistique et de traduction de la FAS. L'Assemblée leur souhaite la bienvenue en applaudissant.

Le recteur invite la doyenne de la Faculté de droit à présenter un hommage à la mémoire de Mme Monique Ouellette, professeure de cette Faculté.

Les membres de la communauté universitaire ont appris avec une profonde tristesse le décès de la professeure Monique Ouellette survenu le 29 décembre dernier. Monique Ouellette était entrée au service de la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1968. Elle y a enseigné le droit des personnes et de la famille, le droit des biens, la responsabilité civile ainsi que le cours de droit et science, domaine où elle a agi en pionnière. Elle a occupé des fonctions administratives importantes à divers moments de sa carrière. Elle fut secrétaire de la Faculté de droit et vice-doyenne aux études. Outre ses fonctions universitaires, Monique Ouellette fut notamment consultante auprès de l'Institut canadien d'administration de la justice, experte en commission parlementaire lors de la réforme du Code civil et présente dans le domaine alors naissant de la médiation familiale.

La professeure Ouellette a cessé ses activités professionnelles en 1995 pour des raisons de santé. Elle a reçu, en 1998, la Médaille du Barreau du Québec en reconnaissance de sa remarquable contribution au développement de la société québécoise dans le domaine du

droit et de la justice. Au moment de son décès, elle était âgée de 65 ans. Outre son fils Benoît, elle laisse dans le deuil Yves Lauzon, professeur à la Faculté de droit, de même que toute la communauté de la Faculté. Ceux qui l'ont connue gardent le souvenir d'une excellente juriste et pédagogue et, surtout, d'une personne généreuse et estimée de tous.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

L'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Madame Monique Ouellette, professeure à la Faculté de droit.

AU-475-1 ORDRE DU JOUR
A-21/475^e/564

AU-475-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport. Se reportant au document A-21/475^e/564, M. Claude Lamarche présente les points inscrits aux rubriques de l'ordre du jour et les modalités de leur présentation. La rubrique des Points statutaires comporte les points habituels. Au point 5 de cette rubrique, correspondant à la période d'information, à la suite du rapport du recteur, on présentera un état d'avancement des travaux du Groupe de travail chargé d'étudier la représentation du corps professoral à l'Assemblée universitaire. Trois dossiers ont été inscrits en Affaires soumises pour étude, soit les points relatifs au *Plan d'action sur le développement durable*, au *Rapport sur la Commission des études*, et au *Classement des universités et notoriété de l'Université de Montréal*. Le Comité a choisi d'inscrire ces sujets à cette rubrique, afin qu'ils fassent l'objet d'une discussion générale.

La secrétaire générale fait part d'une demande de modification à l'ordre du jour de la séance, adressée par M. Louis Dumont et appuyée par M. Samir Saul, d'un point qui serait intitulé *Achat de la gare de triage d'Outremont et conformité avec la Politique de gestion des risques de l'Université de Montréal*. La proposition s'accompagne d'attendus ainsi que de questions que l'étude de ce point devrait couvrir; ces éléments sont consignés dans la lettre adressée par M. Dumont à la secrétaire générale, et dont les membres ont reçu copie en séance.

La secrétaire générale explique qu'elle s'est interrogée sur la recevabilité de la demande de modification présentée. En premier lieu, les questions signalées dans la proposition se posent en référence à une Politique précise qui relève du Conseil de l'Université et renvoie à des questions particulières et non d'ordre général. La question de la recevabilité de la proposition de modification de l'ordre du jour peut se poser en regard de l'article 20 de la Charte, sur les pouvoirs de l'Assemblée, et de l'article 20.01 des Statuts, sur les pouvoirs généraux de l'Assemblée; la secrétaire générale donne lecture de ces articles. Par ailleurs, après consultation, elle indique que le vice-recteur–Administration et finances accepte de répondre aux questions soulevées dans le cadre de la période de questions, dans la mesure où M. Dumont retirerait sa proposition. Il n'y aurait alors pas lieu de trancher sur la recevabilité de la demande de modification présentée.

M. Dumont indique qu'il accepterait la modalité proposée à la condition que la période de questions soit prolongée d'une durée d'au moins vingt minutes. Le président des délibérations signale qu'une proposition visant à prolonger la durée de la période de questions requiert une acceptation unanime des membres de l'Assemblée. Le recteur propose de vérifier, dans un premier temps, si l'Assemblée acceptera de prolonger la période de questions. Sinon, M. Dumont pourra présenter à nouveau sa demande de modification de l'ordre du jour.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition de prolonger de vingt minutes la durée de la période de questions, présentée par M. Dumont, et appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est acceptée par l'Assemblée, à l'unanimité.

L'ordre du jour se présente ainsi :

- A. Points statutaires
 1. Ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la 474^e séance
 3. Affaires découlant du procès-verbal
 4. Correspondance
 5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - État d'avancement des travaux du Groupe de travail chargé d'étudier la représentation du corps professoral à l'Assemblée universitaire
 6. Période de questions
- C. Affaires soumises pour étude
 7. Plan d'action sur le développement durable
 8. Rapport sur la Commission des études
 9. Classements des universités et notoriété de l'Université de Montréal
 10. Prochaine séance

AU-475-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 474^e SÉANCE

AU-475-2

Le président des délibérations indique que le procès-verbal a été transmis aux membres par courriel, et que de copies imprimées ont été déposées en séance. M. Samir Saul trouve regrettable que le procès-verbal n'ait pas été transmis sous forme imprimée et dans des délais plus rapides; il demande que des mesures soient prises afin de corriger cette situation.

Demande est faite :

dans la liste des présences, de préciser dorénavant les personnes qui ont préalablement excusé leur absence;

dans l'ordre de présentation des délibérations, de suivre l'ordre chronologique de la présentation des points, et non leur ordre de numérotation dans l'ordre du jour; ainsi, la délibération AU-474-8 sera replacée immédiatement après la délibération AU-474-6, selon l'ordre de présentation qui avait été convenu au début de la séance;

à la page 3, au dernier paragraphe, à la cinquième ligne, de remplacer « un montant de l'ordre de 30 M \$ » par « un montant de 36 M \$ »;

à la page 4, au dernier paragraphe, de supprimer la deuxième phrase et de la remplacer par : « Que l'on qualifie la situation de gel ou de sursis, il y a arrêt. »;

à la page 5, une précision étant demandée sur la question des cours d'été, il est précisé que des informations complémentaires seront présentées en affaires découlant;

à la page 5, au sixième paragraphe, de reformuler ce paragraphe afin d'exprimer que, considérant que l'Université veut demander aux étudiants d'aider à combler le déficit, l'on se demandait comment l'Université pourra continuer de placer les étudiants au centre de ses priorités;

à la page 7, au dernier paragraphe, la deuxième phrase se lira : « Dans le cas où l'espace acquis sera aménagé, tous les coûts relatifs à l'acquisition, y compris les charges d'intérêt, seront capitalisables. »; la sixième phrase se lira : « M. McNeil constate pourtant que, sur la base des montants qu'il a mentionnés, un manque à gagner d'un montant de 3 M \$ correspondrait, approximativement, à la valeur actualisée du salaire de trois nouveaux professeurs. »; la dernière phrase se lira : « Il faut convenir que l'ampleur des ressources correspondant à l'ajout de trois postes de professeur est négligeable par comparaison aux ressources totales de l'Université. »;

à la page 10, au troisième paragraphe, à la quatrième ligne, de remplacer « un site intégré au campus » par « un campus intégré ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte, tel que modifié, le procès-verbal de la 474^e séance tenue le 13 mars 2006.

AU-475-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-475-3

Se référant à la délibération AU-474-2.2, la secrétaire générale indique qu'il a été vérifié que le nouveau nom du Département d'études françaises est bien celui de *Département des littératures de langue française*.

Se référant à la délibération AU-474-6, la secrétaire générale indique que les données demandées sur la comparaison des déficits accumulés des universités québécoises seront communiquées lors de la prochaine séance.

Se référant à la délibération AU-474-6, la *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques mentionne qu'elle souhaite revenir sur l'information alors transmise sur les cours d'été offerts à l'Université de Montréal. Au trimestre d'été 2005, plus de 600 cours ont été offerts par l'Université (excluant les cours offerts par l'École Polytechnique et par l'École HEC Montréal), donnant lieu à 18 170 inscriptions pour les trois cycles d'études. Pour le trimestre d'été 2006, 570 cours seront offerts, si le nombre d'inscriptions le justifie. Des données consultées ont montré que les contenus des cours d'été offerts par des universités québécoises sont principalement répartis selon trois domaines, soit en administration, en sciences humaines et sociales et en sciences appliquées.

AU-475-4 CORRESPONDANCE

AU-475-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-475-5	<u>Période d'information</u>	AU-475-5
AU-475-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-475-5.1
AU-475-5.1.1	<u>Acquisition du terrain de la gare de triage</u>	AU-475-5.1.1

Lundi dernier, le Conseil de l'Université a approuvé, à la suite d'un examen approfondi de la question et par une résolution unanime, l'acquisition du terrain de la gare de triage. L'option d'achat de l'Université a été exercée jeudi dernier, le 30 mars; l'information a été transmise par courriel aux membres de l'Assemblée.

En procédant avant la fin du mois de mars, l'Université a concrétisé le souhait du CP de conclure la transaction dans le cadre de son année financière, qui se terminait le 31 mars. En retour, le montant de la transaction, de 18 M \$, sera déboursé en trois tranches, réparties sur la présente année et sur les deux années subséquentes. Cette modalité permettra une économie de 1 M \$ en coûts d'intérêts.

L'achat du terrain de la gare de triage constitue un moment historique, et qui ramène l'Université à un moment semblable, lorsqu'elle avait acquis le terrain actuel sur lequel a été érigé le Pavillon Roger-Gaudry. Les démarches préalables à l'acquisition de ce terrain ont eu cours depuis trois ans; au nom de l'Assemblée, le recteur félicite les personnes qui ont travaillé à ce projet.

Cette acquisition permettra des développements qui assureront à l'Université de réaffirmer son leadership. Si certains ont présenté des réserves quant à l'acquisition de ce terrain –et cela est légitime au cœur d'une communauté comme celle de l'Université–, le recteur les invite à tenir compte de l'importante réserve foncière que cet espace représente et à faire en sorte que l'Université puisse réaliser de manière optimale tout le potentiel que celle-ci représente pour la poursuite de sa mission.

L'Université a reçu plusieurs appuis favorables à la suite de l'annonce de l'acquisition du terrain de la gare de triage, dont celui du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

AU-475-5.1.2	<u>Budget du gouvernement du Québec</u>	AU-475-5.1.2
--------------	---	--------------

Le recteur indique que malgré les représentations soutenues qui avaient été faites par différentes délégations de la CREPUQ, le récent budget présenté par le gouvernement du Québec n'a pas comporté le réinvestissement attendu pour les universités. Il signale qu'il lui apparaît également inquiétant que cette absence de réinvestissement n'a été que peu soulignée dans les médias. Devant cette situation, les universités n'ont pas d'autre choix que de continuer les représentations à divers niveaux. Sur la scène fédérale, il conviendra d'intervenir en regard du dossier des transferts fédéraux et d'une politique de financement de la recherche. Sur la scène provinciale, il importera de continuer de promouvoir des mesures administratives de réinvestissement dans les meilleurs délais, dans une perspective d'amélioration de la situation des universités. Il reste que le budget du gouvernement du Québec renvoie les universités à leur situation financière difficile, sans aucune forme d'aide.

AU-475-5.1.3	<u>Nomination à la présidence de la FEUQ</u>	AU-475-5.1.3
--------------	--	--------------

Le recteur annonce que M. Christian Bélair a été élu président de la Fédération étudiante universitaire du Québec–FEUQ ; il entrera en fonction le 1^{er} mai prochain. L'Assemblée félicite M. Bélair en applaudissant, et lui souhaite bonne chance dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

AU-475-5.1.4	<u>Nominations honorifiques à des ordres du gouvernement français</u>	AU-475-5.1.4
--------------	---	--------------

Lors d'une cérémonie tenue à l'Université le 29 mars dernier en présence du recteur, le consul général de France à Québec a nommé M. Melvin Charney, architecte et cofondateur de l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, commandeur de l'Ordre des arts et des lettres. Il a également nommé M. Robert Lacroix, précédent recteur, officier de l'Ordre des palmes académiques, ainsi que M. Guy Berthiaume, vice-recteur–Développement et relations avec les diplômés, chevalier de l'Ordre des palmes académiques. L'Assemblée félicite les lauréats en applaudissant.

AU-475-5.2 État d'avancement des travaux du Groupe de travail chargé d'étudier la représentation du corps professoral à l'Assemblée universitaire AU-475-5.2

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques rappelle les termes du mandat défini par l'Assemblée en vue d'étudier la représentation du corps professoral à l'Assemblée universitaire (AU-461-11, 13 décembre 2004). Elle mentionne qu'à ce moment, le mandat n'avait pas précisé de mécanismes quant à la nomination des membres du groupe de travail. Deux comités ont travaillé en parallèle, l'un relevant de la direction et l'autre du corps professoral. Des changements sont également survenus dans la composition des membres de ces comités. Récemment, la direction a désigné trois membres, et une rencontre est prévue à la mi-avril, afin de discuter avec les professeurs des façons selon lesquelles on donnera suite au mandat donné par l'Assemblée.

AU-475-6 Période de questions AU-475-6

M. Anatole Joffe signale que dans l'édition 2006 de l'*Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada* publié par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université–ACPPU / CAUT, on présente un article sur l'évolution de la proportion des budgets des universités attribuée aux salaires des professeurs. Il s'informe de la possibilité de demander au Bureau de recherche institutionnelle–BRI d'examiner de plus près ces données, et de transmettre par la suite les chiffres correspondants à l'Université de Montréal. M. Joffe transmettra la référence mentionnée à la direction. Par ailleurs, M. Joffe s'informe de la possibilité de rétablir la pause-café lors des séances de l'Assemblée, soulignant que cette période permet la tenue d'échanges informels.

Le vice-*provost* et vice-recteur–Planification convient que le BRI peut prendre en charge le type d'analyse demandée, et que les résultats pourront être présentés à une prochaine séance de l'Assemblée.

Le président des délibérations convient du maintien de la pause-café lors des séances; il signale toutefois l'importance que le quorum soit maintenu au retour de cette période.

M. Samir Saul demande à quel moment les fonds de démarrage aux nouveaux professeurs seront versés pour l'année 2005-2006. M. Saul s'informe également, considérant la panne de courriel qui a cours depuis deux jours et considérant la récurrence de telles pannes, s'il est possible d'envisager la mise en tutelle de la DGTIC.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques indique que l'Université sera en mesure d'attribuer un montant pour les fonds de démarrage pour l'année 2005-2006. En ce moment, on complète l'inventaire des situations qui ont eu cours dans les facultés, car, dans certaines d'entre elles, des fonds ont été attribués par le doyen. Pour l'année 2006-2007, l'attribution de ces fonds sera déterminée dans le cadre de la préparation du budget. D'autres informations seront transmises lors de la prochaine séance.

Le vice-recteur–Administration et finances précise qu'il n'y a pas lieu d'envisager une mesure telle que la mise en tutelle de la DGTIC. Il explique que la panne actuelle du serveur de courriel est liée aux problèmes rencontrés avec une unité de mise en mémoire des données, et laquelle est à l'origine des pannes récurrentes constatées depuis quelque temps. Comme il l'a expliqué lors de la dernière séance, l'Université a pris les mesures nécessaires pour remplacer l'unité défectueuse; les équipements nécessaires ont été achetés. Leur installation est en cours, mais nécessite de nombreuses vérifications, entre autres en fonction d'assurer un degré de fiabilité supérieur. Cependant, tant que l'unité ne sera pas remplacée complètement, il pourra se présenter des situations de saturation du serveur, comme c'est le cas actuellement.

M. Louis Dumont indique que le journal Forum a annoncé la nomination d'un nouveau directeur au Bureau du développement et des relations avec les diplômés. Considérant le contexte de compression budgétaire, il s'informe des étapes du processus qui a conduit à cette nomination, à savoir si un appel de candidature a été tenu à l'interne, si un comité de sélection a été constitué, si ce poste était prévu dans le budget de fonctionnement de l'année 2005-2006 et les coûts qu'y sont rattachés.

M. Dumont s'informe par ailleurs s'il a été envisagé que les débats de l'Assemblée soient captés pour diffusion sur le web.

Le recteur explique que le poste de directeur du Bureau de développement et des relations avec les diplômés s'avère important en regard de l'objectif d'accroissement des revenus de l'institution. Il précise que ce poste existait déjà, mais avait été laissé vacant à la suite du départ de l'ancien directeur. Le contexte de la campagne de financement, qui sera amorcée prochainement, rendait nécessaire de combler ce poste. Le vice-recteur–Développement et relations avec les diplômés explique que ce poste a été laissé vacant durant 21 mois. Un concours interne a été tenu, ainsi qu'un comité de sélection. Quatre candidats, dont deux de l'interne, ont été retenus. Sur la question portant sur les coûts reliés à ce poste, le vice-recteur

indique qu'il vérifiera si ceux-ci peuvent être divulgués, en conformité avec les politiques en vigueur à l'Université.

Le recteur mentionne que la direction a réfléchi sur la possibilité de capter et de diffuser via l'internet les séances de l'Assemblée; la secrétaire générale étudie actuellement les modalités techniques selon lesquelles ce projet pourrait être réalisé. D'autres informations seront communiquées sur les démarches qui seront envisagées subséquemment.

Considérant l'application de la loi 142 (Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public) ainsi que le fait que le dernier budget provincial n'a pas comporté de réinvestissement dans les universités, M. Christian Bélair s'informe des stratégies qui seront envisagées par l'Université et par la CREPUQ; il demande également si cette question sera reprise dans le cadre du dossier des transferts fédéraux aux provinces.

Le recteur mentionne que différentes stratégies ont été envisagées au niveau de la CREPUQ ainsi que d'un regroupement de représentants d'établissements universitaires. Entre autres, des interventions seront situées en fonction du contexte de la prochaine campagne électorale provinciale; des démarches de sensibilisation viseront la définition de mesures administratives pour l'obtention de crédits de subvention; des démarches seront situées dans le cadre du dossier des transferts fédéraux.

Au sujet de l'application de la loi 142, le vice-recteur—Administration et finances indique que le gouvernement avait fait connaître publiquement son cadre financier, fixé à une proportion de 12,6 %, et du fait de garder une réserve afin de couvrir l'équité salariale. Dans le cadre du renouvellement de la convention collective des professeurs, l'Université avait prévu une contribution du gouvernement de l'ordre de 2 % pour l'année 2004-2005, de même que pour l'année 2005-2006. Lorsque le gouvernement a adopté la loi 142, la contribution a été gelée pour ces deux années, et l'effet de récurrence s'est appliqué pour toute la durée du contrat. À la suite d'une résolution adoptée par la CREPUQ, en janvier dernier, une lettre a été adressée au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans laquelle les institutions réclamaient le versement prévu pour les années 2004-2005 et 2005-2006. Par ailleurs, l'Université a complété les versements liés à l'équité salariale pour certains groupes d'employés, mais n'a reçu aucun dédommagement pour les versements effectués. Le gouvernement ne reconnaît pas les montants importants qui ont ainsi été assurés par l'Université. Par ailleurs, avec le personnel non enseignant, la loi 142 accorde des hausses salariales en avril 2006. Or, nos ententes prévoient l'application des augmentations au 1^{er} décembre ou au 1^{er} janvier précédent, selon les cas. Il en résulte un manque à gagner de 1,7 M \$ pour l'exercice courant.

M. Jean-Pierre Thouez s'informe à quel moment on prévoit que le remplacement de l'unité de mise en mémoire des données du serveur de courriel sera complété. Il demande également à quel moment le Comité de nomination prévoit déposer son rapport sur la constitution du Comité *ad hoc* sur le processus de nomination du recteur ou de la rectrice, et des dates auxquelles le Comité tiendra ses consultations sur cette question.

Le vice-recteur—Administration et finances indique qu'il est prévu de compléter les travaux de remplacement au cours du mois d'avril; il pourra transmettre les dates précises lors de la prochaine réunion. Les équipements ont été achetés depuis janvier, et les tests de fonctionnalité sont en cours.

La *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques rappelle les modalités selon lesquelles le Comité de nomination poursuit ses travaux sur la constitution du Comité *ad hoc*, et qui ont été présentées lors de la dernière séance (AU-475-3). Ainsi, le processus de consultation a été commencé. Deux démarches se font en parallèle. Une première est une consultation auprès de chacun des membres de l'Assemblée universitaire, et une deuxième est une consultation auprès de groupes associatifs. Ainsi, deux dates ont été identifiées pour la tenue de rencontres au cours desquelles les groupes associatifs seront invités à présenter leurs avis, et par ailleurs, un membre du Comité de nomination contactera prochainement les membres de l'Assemblée.

Se reportant à la demande de modification de l'ordre du jour qu'il avait proposé, M. Louis Dumont explique que celle-ci résulte de préoccupations quant à l'absence de consultations qui ont été tenues dans ce dossier, et quant au fait qu'il ne lui apparaît approprié que l'Université s'engage dans une telle acquisition dans le contexte financier qui a cours, et considérant l'absence d'investissement du gouvernement dans les universités. D'autres préoccupations en regard de l'achat du terrain de la gare de triage se posent également en fonction de certaines incertitudes mentionnées dans le document transmis — dont l'acceptation du projet immobilier par la Ville de Montréal et les citoyens de l'arrondissement d'Outremont, la garantie qu'il n'y aura pas d'impact sur le budget de fonctionnement de l'Université, et les conséquences financières pour l'Université dans l'éventualité où le projet n'est pas réalisé. M. Dumont précise qu'il a également examiné l'investissement réalisé sous l'angle de la Politique de gestion des risques de l'Université. Considérant les préoccupations qu'il a évoquées, M. Dumont souhaite que la direction de l'Université donne à la communauté l'assurance que ces risques fassent l'objet d'un examen rigoureux.

Le recteur convient que l'absence de réinvestissement place les universités dans des situations difficiles; par ailleurs, l'achat du terrain de la gare de triage a été proposé dans une perspective d'amélioration de cette situation. Il ajoute que les démarches relatives à ce dossier ont été menées de manière à réunir les différents points de vue présentés. Le recteur trouve ainsi regrettable d'entendre évoquer une absence de consultations, alors que plusieurs consultations ont été effectuées. Par ailleurs, le recteur reconnaît la légitimité de poser certaines questions ou de signaler des préoccupations. Toutefois, à partir du moment où l'Université a pris la décision d'aller de l'avant avec ce projet, il importe de faire appel à la solidarité des composantes de la communauté universitaire, en ce qu'elles sont ainsi conviées à œuvrer ensemble afin que ce potentiel puisse se réaliser.

Se référant à l'article 4 de la Politique de gestion des risques de l'Université, le vice-recteur—Administration et finances explique les rôles et responsabilités des instances en regard de son application. Le Conseil étant le premier des corps universitaires chargés de l'administration de l'Université et exerçant ses pouvoirs conformément aux Statuts, en conséquence, même si la direction générale de l'Université, le recteur en tête, reste « l'ultime responsable de la gestion des risques, le Conseil est un acteur important à cet égard et il doit s'assurer que l'institution s'est dotée des règles, normes et mécanismes nécessaires à ce que les risques soient assurés, minimisés ou éliminés, selon les cas » (article 4.1). La Politique signale que « la Direction générale choisit le niveau de risque acceptable de même que la stratégie de gestion des risques les plus critiques à la réalisation de la mission de l'Université » (article 4.2). Dans ce cadre, le Conseil a délégué au Comité de vérification la responsabilité de la surveillance de l'application de la Politique de gestion des risques. Dans le cas du dossier du terrain de la gare de triage, plusieurs éléments ont été considérés. La direction a procédé à la vérification des risques de divers ordres et aux analyses nécessaires, dans le respect de la Politique, et des échanges ont eu lieu sur ces questions lors de la prise de décision par le Conseil, lequel a approuvé à l'unanimité l'achat du terrain. Les aspects liés à la décontamination du terrain ont donc été considérés dans ce cadre. Le vice-recteur rappelle que cette acquisition a été effectuée selon une optique foncière et en vue de donner lieu à des développements. Si le coût d'achat du terrain peut paraître important dans le contexte financier actuel, on doit tenir compte du fait que ce montant sera capitalisé en fonction des projets de développement qui y seront réalisés. L'entente établie avec le CP prévoit un étalement des déboursés; cette modalité, qui n'était pas prévue au départ, permet de réaliser certaines économies.

M. Anatole Joffe s'informe si une loi ou si une clause du contrat d'achat imposent une date limite pour avoir complété les opérations de décontamination.

Le vice-recteur—Administration et finances indique qu'aucune obligation n'est posée en ce sens. La seule obligation est la transmission d'un avis au CP au moins six mois avant la date à laquelle il devra avoir cessé d'occuper les lieux.

M. Samir Saul observe que des incertitudes persistent, à savoir si une évaluation des risques conforme aux principes énoncés par la Politique de gestion des risques a été effectuée ou non. Se reportant à l'article 5.1 de la Politique, sur le cadre de gestion intégrée des risques, M. Saul rappelle les cinq étapes auxquelles ce cadre de gestion doit se référer. Il demande si la procédure ainsi définie par la Politique a été suivie et à quel moment du processus.

Le vice-recteur—Administration et finances explique que diverses démarches ont été effectuées en ce sens, et en illustre la teneur par l'exemple suivant. Avec l'aide de ses conseillers juridiques, l'Université a établi une liste des risques possibles en lien avec l'état du terrain ainsi que les risques associés à la présence du CP sur le site une fois qu'il aura été acquis. On a alors identifié les risques potentiels, et procédé à l'analyse des probabilités, en considérant le fait que des opérations ferroviaires allaient être poursuivies et en évaluant les conséquences qui en découleraient. Au terme de cette analyse, l'Université a exigé du CP une convention d'indemnisation pour la durée de la cohabitation, et cette convention a été annexée au contrat d'achat. Il s'agit d'une mesure de mitigation qui permet de réduire au minimum les impacts possibles évalués.

M. Denis Monière s'informe de la possibilité pour les membres de l'Assemblée de recevoir copie du rapport sur l'évaluation des risques effectué dans le cadre de l'acquisition du terrain de la gare de triage. Il s'informe également du moment auquel l'Université prévoit déposer la demande relative à la décontamination de ce terrain auprès du ministère responsable de l'environnement.

Le recteur précise qu'une demande de décontamination du terrain a déjà été présentée aux différents ministères concernés. Il signale également que le communiqué du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport indiquait que le gouvernement du Québec envisageait positivement un partenariat avec l'Université, la ville de Montréal et le gouvernement fédéral.

Sur les documents relatifs à l'évaluation des risques, le vice-recteur—Administration et finances indique que les analyses ont fait l'objet d'un avis juridique. La secrétaire générale explique que les opinions juridiques étant soustraites à la Loi sur l'accès à l'information, il ne sera pas possible d'en transmettre copie.

Mme Marianne Kempeneers considère que le processus de consultation effectué dans le dossier de l'achat du terrain de la gare de triage lui a paru court-circuité et, de ce fait, peu démocratique. Elle se demande quelle portée la direction accorde aux débats tenus à l'Assemblée, en regard des principes de collégialité et de démocratie.

Le recteur rappelle que le Conseil avait indiqué que son examen du dossier en vue de sa décision exigeait la tenue d'une consultation. La question a également été largement abordée dans le cadre des rencontres avec les unités et services. Le recteur considère donc que les processus de consultation et de décision ont été exercés en collégialité; par la suite, toutes les questions soulevées dans ce cadre ont été prises en compte par le Conseil.

M. Luc Granger mentionne qu'une lettre a été adressée au Premier ministre du Québec par le Conseil syndical du Syndicat général des professeures et des professeurs de l'Université de Montréal–SGPUM, indiquant leur mécontentement en regard de l'achat du terrain de la gare de triage par l'Université; cette lettre figure sur le site web du SGPUM. M. Granger s'enquiert des raisons pour lesquelles cette lettre a été acheminée, sans consultation préalable; il dit poser cette question dans la mesure où il serait possible à la direction de l'Université d'y répondre, après l'avoir elle-même posée aux personnes concernées.

Le recteur dit ne pas pouvoir répondre à la question présentée, précisant que la direction a déjà fait appel à un certain degré de responsabilisation de la part des composantes de la communauté universitaire en regard de représentations médiatiques.

Au terme de la période de questions, l'Assemblée prend une pause de quinze minutes.

AU-475-7

PLAN D'ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
A-21/475^o/566

AU-475-7

La présentation de l'avant-projet de Plan d'action sur le développement durable est faite à l'aide d'acétates électroniques.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques présente l'historique des démarches effectuées en lien avec la définition d'un plan d'action sur le développement durable. En novembre 2000, l'Université créait un Comité consultatif sur l'environnement, dont le mandat était de proposer un énoncé pour la protection de l'environnement et le développement durable. En janvier 2005, ce Comité déposait un premier bilan quantitatif et environnemental, traitant principalement des questions reliées aux matières résiduelles, à l'énergie et au transport.

Par ailleurs, le Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables a aussi procédé à un inventaire de la littérature portant sur les principes et sur les pratiques, et s'est donné un plan stratégique pour les deux prochaines années.

L'avant-projet de plan d'action s'inscrit également en regard de l'atteinte d'objectifs fixés par les différents paliers de gouvernement –municipal, provincial et fédéral– ainsi qu'à un niveau international, dont des objectifs énoncés à travers le Protocole de Kyoto, la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, le Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, etc.

La réflexion engagée au niveau institutionnel a conduit à définir des pistes d'action au niveau académique, d'une part, et au niveau opérationnel –au plan des services–, d'autre part.

Le développement durable est déjà un objet des enseignements de l'Université. Celle-ci compte des professeurs et des chercheurs déjà engagés dans les études sur l'environnement, notamment en architecture du paysage, en urbanisme, en droit, en santé environnementale, en anthropologie, en chimie, en géographie, en médecine vétérinaire, en sciences biologiques et en sciences économiques. À l'École HEC Montréal, les études sur l'environnement sont associées aux sciences comptables, à l'analyse des décisions et à l'économie appliquée; l'École offre également un programme de Certificat de premier cycle en gestion de l'environnement. À l'École Polytechnique, l'environnement est étudié en génie chimique, civil, géologique et des mines, industriel et mécanique, ainsi qu'en mathématiques et en génie nucléaire. Aux études supérieures, plusieurs programmes ont été mis sur pied ou sont prévus, entre autres les programmes de D.E.S.S. en environnement et prévention, de D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque, et un microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail. La Faculté de médecine offre un programme de Maîtrise en santé environnementale et santé au travail. La Faculté de l'aménagement offre un programme de D.E.S.S. en territoires et environnement. La Faculté des arts et des sciences projette la création d'un programme de D.E.S.S. en systèmes naturels : terre et eau. L'École HEC Montréal offrira, à compter de septembre 2006, un programme de D.E.S.S. en gestion de l'environnement et développement durable. L'École Polytechnique offre plusieurs programmes de Maîtrise et de

Doctorat comportant un volet environnemental, en génie civil, chimique et minéral, et prépare deux programmes de D.E.S.S. en technologie de l'environnement.

Au plan de la recherche, l'Université a retenu le développement durable comme un des sept domaines prioritaires du plan stratégique (en sciences naturelles), et a établi trois chaires de recherche du Canada en ce sens : la chaire en dynamique fluviale, la chaire en perception évolutive du patrimoine et du processus de conservation, de mise en valeur et de gestion du paysage, et la chaire en biocontrôle.

Toutefois, ces développements en enseignement et en recherche ne se posent pas nécessairement en lien avec un cadre global de développement durable. Dans ce contexte, il importera donc de développer ce secteur à partir des forces vives de l'Université, de s'appuyer sur les initiatives déjà existantes en enseignement et en recherche, et d'assurer une qualité scientifique de classe internationale aux initiatives de formation et de recherche. Ces principes d'application pourront aider à répondre aux défis en présence, par le développement d'initiatives qui devront s'appuyer sur la contribution de différentes disciplines –le développement durable étant un domaine multidisciplinaire–, par le développement d'une pertinence scientifique qui soit spécifique aux forces de l'institution, et par le développement d'un positionnement stratégique qui permette à l'Université de se démarquer dans ces secteurs aux plans national et international.

Considérant ces éléments, la proposition définie en regard des aspects académiques vise, à cette étape, la production d'un état des lieux quant aux programmes de formation et aux initiatives de recherche (incluant les réalisations relevant des écoles affiliées), et, à cette fin, l'établissement, dès l'automne 2006, d'un groupe de travail, afin de définir une approche scientifique et académique intégrée et un projet réaliste pouvant être développé sur une première période de trois ans, avec le soutien actif de la direction de l'Université, de ses Facultés et, le cas échéant, des écoles affiliées.

Le vice-recteur-Administration et finances présente les composantes de l'avant-projet plan de développement durable liées aux aspects opérationnels et des services. Ces composantes se posent en fonction de la qualité des milieux de vie, de l'aménagement du campus, et des responsabilités sociale et environnementale.

Au plan de la qualité des milieux de vie, les démarches commencées ou envisagées portent sur la qualité de l'air, la gestion de l'eau et la gestion des matières résiduelles. Au niveau de la qualité de l'air, on entreprendra prochainement la phase III du programme d'économie d'énergie (correspondant à un investissement de 2 M \$ et visant des économies récurrentes de 450 000 \$ par année). Également, on entend prioriser tout autre projet d'économie d'énergie dont le coût pourra être amorti sur une période de moins de trois ans. On prévoit également l'application de mesures, comportant l'interdiction de la marche au ralenti des moteurs des véhicules sur les sites de l'Université, et la révision des besoins lors du remplacement d'un véhicule de la flotte de manière à prioriser l'économie de carburant dans le choix du nouveau modèle. Un programme de covoiturage a déjà cours, et on a déjà réduit par le passé le nombre de places de stationnement, en vue de la priorisation de l'utilisation des transports en commun. Sur ces questions, l'Université participe à un comité de l'arrondissement Côte-des-Neiges, et travaille conjointement avec l'Agence métropolitaine de transports.

Au plan de la gestion de l'eau, on prévoit entreprendre des discussions avec la Ville de Montréal afin de mettre sur pied un projet conjoint pour mesurer la consommation d'eau de l'institution, procéder aux études nécessaires à diagnostiquer l'état des canalisations et déterminer une stratégie de réduction de la consommation d'eau. Un plan de réhabilitation des conduits est également prévu.

Sur les matières résiduelles, plusieurs mesures ont été prévues : établissement de normes dans le but de réduire les matières résiduelles à la source, notamment en ce qui concerne la mécanique, les peintures, l'architecture, la voirie, les terrains, les finis intérieurs et extérieurs des bâtiments, etc.; remplacement progressif des photocopieurs de manière à ce que les nouveaux appareils offrent prioritairement le mode d'impression recto-verso; récupération, aux Services alimentaires, des boîtes de conserve, sacs de viande et récipients servant au transport et à la conservation des denrées; réalisation d'une étude sur le compostage au dépôt technique des matières organiques résultant des activités de pré-consommation aux Services alimentaires et par les activités de nettoyage des terrains (feuilles et plantes) –le compost produit serait utilisé entre autres pour la renaturalisation partielle du dépôt technique–; récupération aux fins du compostage des résidus organiques pré-consommation des Services alimentaires; réalisation d'une étude sur les modes de récupération des matériaux de construction, et sur la récupération des matériaux résultant de la démolition et de la rénovation des espaces de l'Université. Le vice-recteur signale également qu'un projet réalisé en collaboration avec les étudiants a donné lieu au remplacement de la vaisselle jetable dans les cafétérias des Services alimentaires.

En regard de l'aménagement du campus, on envisage l'organisation, avec la participation de la Faculté de l'aménagement, d'un concours visant à établir un plan d'aménagement paysagé du campus (espaces verts et espaces publics); on souhaite encourager la Ville de Montréal à réaliser la piste cyclable et de marche qu'elle envisage de construire sur le campus et dans le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges afin de réaliser le chemin de ceinture du

Mont-Royal; utilisation du gravier du dépôt technique pour les travaux à venir et, par la suite, retourner à la nature les espaces du dépôt ainsi dégagés; étude de la certification LEED afin d'en connaître les coûts supplémentaires et les bénéfices qui en découlent; étude des toitures vertes existantes sur le campus, afin d'en évaluer les coûts, la fiabilité et la durabilité, et identification des sites à l'Université où des toitures vertes pourraient être installées.

Au niveau des responsabilités sociale et environnementale, les mesures comportent : l'adoption d'une politique d'achat qui favorisera l'acquisition de produits et l'utilisation de solutions qui soient favorables à l'environnement et respectueuses des droits des personnes, notamment au travail; invitation au Comité de retraite et au Comité de gestion du fonds de dotation à intégrer des lignes directrices sur la responsabilité sociale de l'Université quant à l'exercice des droits de vote lors des assemblées d'actionnaires; communication des orientations de l'Université sur ce sujet; invitation aux instances appropriées à exercer une vigilance accrue au sujet des assemblées d'actionnaires de compagnies canadiennes; invitation au Comité de retraite et au Comité de gestion du fonds de dotation à étudier la pertinence et le mode d'élaboration de dépôt de propositions d'actionnaires.

La présentation de l'avant-projet de Plan d'action sur le développement durable étant complétée, l'Assemblée convient, à l'unanimité, de la tenue d'une discussion générale d'une durée de trente minutes sur cette question.

En réponse à des questions de M. Anatole Joffe, le recteur précise que l'avant-projet présenté a été préparé par la direction de l'Université, et a découlé des travaux du Comité consultatif sur l'environnement et du Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables; le document n'a pas été présenté au Comité de la planification. Le vice-recteur-Administration et finances explique que les invitations adressées au Comité de retraite et au Comité du fonds de dotation se posent en fonction de vérifier si l'on souhaite que des lignes directrices et des mesures de vigilance soient appliquées au niveau des assemblées d'actionnaires, en regard de certains mécanismes, et si de telles modalités concernent ces comités.

M. Roger B. Richard signale que la définition d'un plan de développement durable pourrait être l'occasion pour l'Université de se situer à l'avant-plan en cette matière. Plus particulièrement, les mesures liées aux matières résiduelles pourraient comporter des moyens de réduire ces matières à la source, entre autres dans le choix des matériaux et des techniques de construction. Ainsi, le plan de développement durable devrait favoriser l'application, dans les projets de construction, du système IFD –industrialisé, flexible et démontable– qu'il a décrit lors de la discussion sur la reconfiguration du campus lors de la dernière séance (AU-474-7).

Relativement aux aspects académiques du plan, M. Michel Bigras-Poulin précise qu'il serait préférable de parler d'interdisciplinarité ou de transdisciplinarité, plutôt que de multidisciplinarité. Il signale également l'apport de la Faculté de médecine vétérinaire en regard de développements de programmes ou de recherches en lien avec le développement durable, entre autres dans les domaines de l'agriculture. La *provost* prend note des précisions apportées.

M. Alexandre Beaupré-Lavallée se dit d'accord, d'emblée, avec l'établissement d'un plan de développement durable. Il indique toutefois que la FAÉCUM considère que ce processus ne doit pas être le fait de la seule direction, mais également être approprié par la communauté universitaire. Par ailleurs, M. Beaupré-Lavallée signale que la FAÉCUM a lancé « Campus durable », un projet d'évaluation des indicateurs environnementaux. Il invite la direction et la communauté à s'assurer de ce que les démarches qui seront entreprises ne soient pas dédoublées. M. Beaupré-Lavallée souligne l'importance de participer au projet présenté, de manière à ce que l'Université puisse figurer comme chef de file en ces matières.

En réponse à une question de M. Denis Monière, la *provost* précise que les défis et objectifs envisagés ne se limiteront pas à des constats. Les questions identifiées feront l'objet de consultations. Par la suite, des objectifs seront regroupés en fonction de la réalisation de projets précis.

Le recteur mentionne que la définition de moyens et de solutions de développement durable ne relèvera pas uniquement de la direction; les unités sont également conviées à réfléchir à ces questions, assurant ainsi la définition de solutions à partir de la base de la structure universitaire.

M. Jean McNeil se dit partisan de solutions de développement durable. Il donne un exemple d'intervention sur le campus : considérant l'utilisation de matériaux non recyclables pour la production des articles promotionnels distribués lors des parties de football, au stade du CEPsum, il conviendrait d'exiger des commanditaires d'utiliser des matériaux recyclables ou récupérables.

Aucune autre question n'étant présentée, l'Assemblée conclut la période de discussion sur ce sujet.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques présente le document mentionné en rubrique, portant sur les activités de la Commission des études au cours de l'année 2005-2006. Elle indique que cette présentation est faite dans une perspective d'informer l'Assemblée des travaux menés par cette instance.

La principale responsabilité de la Commission des études est d'assurer la coordination de l'enseignement. Dans le cadre de son mandat, elle reçoit et étudie les projets de modification ou de création de programmes recommandés par la Sous-commission du premier cycle et par le Conseil de la Faculté des études supérieures. Elle étudie et discute également tout projet ou question susceptible d'avoir un impact sur l'enseignement.

Parmi les projets traités au cours de l'année 2005-2006 ressortent, au premier cycle, la création d'un programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques à la Faculté de pharmacie, et la création d'un programme de Majeur en sciences des religions appliquées à la Faculté de théologie et de sciences des religions. Celle-ci a également contribué à l'établissement d'un profil Éthique et culture religieuse dans le cadre du programme de B.Ed. de la Faculté des sciences de l'éducation. Un autre projet de la Faculté de pharmacie, sur la création d'un programme de Doctorat professionnel de premier cycle en pharmacie–Pharm D., approuvé par la Commission des études au cours de l'année précédente, a reçu récemment l'acceptation de la Commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Aux études supérieures, la Faculté des arts et des sciences a proposé la création d'un programme de Doctorat en études cinématographiques, lequel constitue le premier programme de doctorat dans ce domaine au Québec et au Canada, et le seul programme de doctorat francophone dans ce domaine en Amérique du Nord. Également, la Faculté de l'aménagement a proposé la création d'un programme de Maîtrise en design urbain, relevant de l'École d'architecture et de l'Institut d'urbanisme, en collaboration avec l'Université McGill.

Au niveau des grandes orientations académiques qui se sont dégagées des travaux de la Commission des études, quelques tendances importantes doivent être soulignées.

Le développement de programmes bidisciplinaires a présenté un essor notable, la Commission ayant adopté, au cours des dernières années, une vingtaine de nouveaux programmes bidisciplinaires, dont 25 (27 d'ici janvier 2007) relèvent de la Faculté des arts et des sciences.

Le rehaussement des exigences d'accès aux ordres professionnels a exercé une incidence sur l'offre de programmes dans plusieurs domaines, dont l'ergothérapie, la physiothérapie, et la psychologie. Il importera de vérifier les impacts sur les étudiants des transformations apportées à certains programmes en ce sens, et d'examiner les différentes voies de formation possibles selon les domaines et les exigences qui leur sont propres.

En mars 2006, la Commission a approuvé les paramètres d'un cheminement *honor*, qui a déjà été implanté dans plusieurs programmes de Baccalauréat. Ce cheminement vise à inciter à l'excellence académique et à offrir un cheminement facilitant l'accès aux études avancées, entre autres en regard de l'accessibilité aux subventions et bourses.

La Commission encadre également l'implantation progressive de la *Politique de la maîtrise de la langue française dans les études*, adoptée en 2001. Ainsi, en mai 2005, la Commission a approuvé les propositions relatives à l'implantation de la Politique pour l'automne 2006. La section 2 d) du document (pages 4, 5) précise les différentes étapes réalisées et prévues pour la poursuite de l'implantation de cette Politique ambitieuse.

Différents projets et démarches ont également donné lieu au renouvellement des approches pédagogiques et de formation (dont la formation continue au niveau des études supérieures), à l'implantation de la numérisation des dossiers d'admission, et à l'étude, en cours, d'un projet de révision du règlement relatif aux études de premier cycle.

Le document signale également différentes questions pour des réflexions à venir, dont la thématique des passerelles inter niveaux : du cégep à l'université, du baccalauréat à la maîtrise, et de la maîtrise au doctorat; la composition des programmes de Maîtrise professionnelle; la modulation des conditions d'admissibilité; la prise en compte de cheminements différenciés de formation; le cheminement DEC-BAC.

D'autres questions de réflexion portent sur la reconnaissance de la formation acquise hors Québec. Également, à la suite du dépôt à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, le 5 décembre dernier, du rapport de l'*Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger*, favorisant une intégration plus efficace et plus rapide des professionnels immigrants aux ordres professionnels du Québec, les universités seront appelées à apporter leur contribution dans la mise à niveau des compétences et dans l'intégration de ces professionnels, pour tenir compte des orientations gouvernementales.

M. Jean McNeil veut exprimer sa fierté de voir que la Commission a adopté le programme de Maîtrise en design urbain, lequel donne lieu à des collaborations inter universitaires. Il signale que ce domaine constitue un secteur d'activités et de développement comportant un potentiel important, entre autres en regard des contextes d'internationalisation et de développements inter universitaires dans une perspective de coopération internationale. Considérant les besoins observés dans la formation de spécialistes qualifiés, ce programme devrait permettre à l'Université de se positionner favorablement dans ce domaine.

M. Alexandre Beaupré-Lavallée signale l'intérêt de présenter à l'Assemblée, au moins une fois par année, les travaux de la Commission des études, permettant de constater que celle-ci n'œuvre pas en circuit fermé. Sur le développement de programmes bidisciplinaires, il demande si la Commission des études prévoit examiner la pertinence de ces programmes, plus particulièrement en fonction de celle des cours d'intégration qu'ils comportent.

La *provost* précise qu'elle prévoit présenter deux fois par année, à l'Assemblée, un rapport sur les travaux de la Commission. Sur la question des programmes bidisciplinaires, elle explique qu'une analyse est en cours à la Faculté des arts et des sciences, et que la direction prévoit en examiner les résultats; elle prend note de tenir compte des questions soulevées.

Mme Caroline Fortin signale d'autres questions sur lesquelles la Commission devrait se pencher, dont les différentes problématiques sous-tendues par l'interdisciplinarité, et l'identification des débouchés professionnels auxquels donnent accès les nouveaux programmes créés.

M. Anatole Joffe signale que l'initiative proposée par le Bureau de la *provost* lui apparaît bienvenue. Il déplore par ailleurs la qualité de la langue du document reçu, estimant que les documents transmis devraient rendre compte d'une meilleure qualité linguistique. Sur la *Politique de la maîtrise de la langue française dans les études*, M. Joffe considère que son application devrait prévoir des mesures d'assouplissement pour les étudiants étrangers non francophones. Il mentionne par ailleurs que la formulation du titre du programme de Majeur en sciences des religions *appliquées* lui apparaît fâcheuse, bien qu'elle rende compte des objectifs recherchés.

La *provost* indique que le document sera revu afin d'en vérifier la qualité linguistique. Sur l'application de la *Politique de la maîtrise de la langue française dans les études*, elle explique les modalités selon lesquelles elle a d'abord été implantée au niveau de *connaissance* du français. Le test de connaissance du français imposé aux étudiants étrangers vise à vérifier leur capacité à réussir des études en français. Ce test n'est généralement pas éliminatoire à l'admission, mais vise à les conscientiser quant à leur connaissance effective de la langue dans laquelle ils s'apprêtent à poursuivre leurs études. Dans le cas où le seuil minimal des résultats au test ne serait pas atteint, on propose à l'étudiant des mesures correctrices. Par exemple, il sera invité à suivre un cours de connaissance de la langue française. Une fois cette mesure complétée, il peut reprendre les études commencées, se réinscrire au programme souhaité, ou faire une nouvelle demande d'admission dans le cas des programmes très contingentés. Dans le cadre de la passation du test et des mesures proposées si les résultats sont en-deça du seuil minimal, on indique à l'étudiant le parcours qu'il aura à faire afin d'être en mesure de se situer dans un niveau de connaissance du français qui ne compromettra pas la réussite des études entreprises.

M. Michel Bigras-Poulin signale, par l'exemple d'une situation vécue par la Faculté de médecine vétérinaire pour des cours d'informatique, que le suivi sur la disponibilité de cours provenant d'une autre Faculté qu'une Faculté souhaite intégrer à son programme n'est pas toujours assuré auprès de celle-ci. Il conviendrait d'informer adéquatement les unités de la disponibilité effective de ces cours.

La *provost* explique qu'afin d'éviter la situation signalée, la Sous-commission du premier cycle a demandé que la Faculté responsable d'un cours qui serait intégré aux cours à option de programmes d'autres disciplines soit consultée préalablement. Elle prend note du commentaire présenté, afin que les vérifications nécessaires soient assurées.

Le vice-recteur-International et responsable des études supérieures signale qu'un comité a été formé au niveau de la Faculté des études supérieures, afin d'étudier certaines questions relatives au développement de formations, dont les développements d'ordres multi ou interdisciplinaires. Une partie de la réflexion en cours devrait être complétée au mois de juin.

Le recteur félicite la *provost* et les membres de la Commission des études pour les travaux réalisés et les réflexions auxquelles ils ont donné lieu. Il lui paraît essentiel que l'Assemblée soit saisie des questions étudiées par cette instance, ainsi que de sa contribution au fonctionnement de l'institution.

La présentation du document sur les classements des universités et sur la notoriété de l'Université de Montréal est faite à l'aide d'acétates électroniques. Les membres ont reçu une copie imprimée de ce document, ainsi que d'une page additionnelle, déposée en séance. Le vice-provost et vice-recteur-Planification en assure la présentation.

Au niveau de la recherche, les résultats relatifs aux intrants identifient la provenance des subventions, et répartie selon les conseils subventionnaires fédéraux et provinciaux. Les résultats relatifs aux subventions provenant des conseils fédéraux (pour l'année 2004-2005), soit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada-CRSNG, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada-CRSH, et les Instituts de recherche en santé du Canada-IRSC. En sciences naturelles et en génie et en sciences humaines, l'Université se situe au troisième rang, et au quatrième rang en santé. En termes de croissance, les données donnent lieu à des variations selon des augmentations d'une proportion de 17 % en sciences humaines, et de 4 % en santé. Les données relatives aux subventions provenant des fonds québécois, pour l'année 2004-2005, situent l'Université (avec ses écoles affiliées) en tête des résultats dans les trois secteurs de recherche (Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies-FQRNT, Fonds de recherche en santé du Québec-FRSQ, Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture-FQRSC).

À la page 6 du document figurent les résultats d'une enquête de *Re\$earch Infosource Inc.*, entreprise qui publie depuis cinq ans un classement des universités canadiennes selon leur performance en recherche en utilisant les critères combinés des revenus de recherche et de l'intensité en recherche (revenus divisés par les professeurs). De 2001 à 2004, l'Université (incluant les écoles affiliées) se classait au deuxième rang, et a passé au troisième rang en 2005, à la suite des gains importants de l'Université McGill dans ce classement. Les résultats de McGill en 2005 s'expliquent par la valeur attribuée à son fonds de dotation en recherche en 2004, atteignant une valeur de plus de 70 M \$, et au cumul des subventions FCI de l'année précédente avec celles de l'année courante.

Les résultats relatifs aux extrants présentent des mesures obtenues à travers différents classements. Le classement *Times Higher Education Supplement's World University Ranking* pour l'année 2004-2005 place l'Université au quatrième rang canadien (correspondant à la 132^e position au niveau mondial), comparativement au 7^e rang en 2003-2004 (correspondant à la 177^e position au niveau mondial). Ces résultats sont attribuables à la hausse du nombre de professeurs étrangers au cours des dernières années.

Le classement *Academic Ranking of World Universities* de l'Université de Shanghai pour l'année 2004-2005 situe l'Université en sixième position au rang canadien, correspondant à un score de 17,9, et à la 163^e position au rang mondial, soit un gain de pratiquement 20 places par rapport au classement de l'année dernière. Cette hausse de la position de l'Université dans ce classement est liée au nombre de ses citations dans le *Science Citation Index Expanded* et dans le *Social Science Citation Index*.

La page 10 du document explique les limites méthodologiques de l'utilisation des bases de données sur les publications et les citations dans les classements mondiaux, en ce que ces bases de données excluent certains champs disciplinaires dans lesquels une université importante comme l'Université de Montréal peut exceller (Droit, Lettres et Sciences humaines, Arts, Sciences de l'éducation). De plus, les recensions parmi ces banques de données excluent les deux écoles affiliées, ainsi que les établissements de santé affiliés. La performance est, de ce fait, systématiquement sous-estimée.

La page 11 rend compte des démarches en cours en vue de rectifier cette situation. Ces démarches comportent : la participation au projet d'étude bibliométrique mené sous l'égide du G-10; la sensibilisation des professeurs afin qu'ils mentionnent explicitement leur affiliation dans leurs publications; l'initiative de la Faculté de médecine de créer une base de données bibliométriques à partir du *curriculum vitae* informatisé de ses professeurs de clinique; des démarches auprès des responsables des classements pour une prise en compte des écoles et des hôpitaux affiliés; la participation d'un représentant de l'Université de Montréal à l'*International Ranking Expert Group* – IREG en vue de la préparation d'un classement universitaire mondial parrainé par l'UNESCO.

Au niveau de la formation, les résultats de l'étude *University Report Card*, financée annuellement par le *Globe and Mail*, donne une cote de B+ à l'Université pour l'année 2005. Cette étude est effectuée en ligne, et les répondants accèdent à un site web de recherche d'aide financière en s'identifiant comme étudiants de premier cycle. En 2005, le nombre de répondants s'élevait à 26 198. La méthodologie de cette étude a été critiquée en raison de l'échantillonnage non scientifique de ses répondants, et de l'absence d'un contrôle rigoureux de leur identification.

Une autre enquête relève du Consortium canadien d'enquêtes de premier cycle, consortium auquel participent 30 universités. Il s'agit d'une enquête annuelle effectuée auprès d'échantillons représentatifs selon un cycle de trois ans (1 : étudiants de première année; 2 : ensembles du premier cycle; 3 : finissants). L'objectif de cette enquête est de permettre aux établissements d'évaluer leurs services et l'ensemble de l'expérience universitaire de leurs étudiants

grâce, entre autres, à des comparaisons inter institutionnelles. En général, l'Université se classe bien par rapport aux universités de grande taille. En 2005, une proportion de 92,4 % d'étudiants de programmes de Baccalauréat se disait satisfaits ou très satisfaits de la décision de fréquenter notre institution, contre une proportion de 87 % pour le groupe de référence.

La partie C du document porte sur le classement Maclean's. L'enquête du magazine Maclean's propose depuis 1991 un classement annuel des universités canadiennes. Dans le cadre de ce classement, l'Université de Montréal avec ses écoles affiliées appartient au groupe *Medical Doctoral*, comptant 15 universités. Le classement est déterminé par le résultat de 24 critères dont 21 (correspondant à une proportion de 78 % de la note) sont déterminés sur la base des données fournies par les universités. Trois autres critères proviennent d'enquêtes particulières de Maclean's : la réputation (pondération de 16 %), les prix d'excellence des étudiants et les prix d'excellence des professeurs (pondération totalisant 6 %). Les universités sont évaluées selon les catégories et les poids identifiés comme suit : effectif étudiant (23 %); classes (17 %); personnel enseignant (17 %); finances (12 %); bibliothèques (12 %); appui des anciens (3 %); réputation (16 %).

Le tableau de la page 17 présente le classement de l'Université (et écoles affiliées) au cours des six dernières années au classement Maclean's, dans la catégorie *Medical Doctoral*. Depuis trois ans, l'Université conserve la septième position. Le tableau de la page 18 présente les résultats quant au critère de réputation au cours des six dernières années dans la même catégorie. En 2005, l'Université se classait au dixième rang.

La partie D du document porte sur des données sur la notoriété de l'Université, mesurée chaque année par un sondage. En septembre 2005, on a observé une légère hausse des résultats de notre institution qui reste celle qui jouit de la plus grande notoriété (46 %).

M. Raymond Lalande trouve particulier que le classement Maclean's ne tienne pas compte de la performance des étudiants de la Faculté de médecine aux examens internationaux, auxquels ils se classent en première position depuis environ sept ans.

Le vice-provost convient de ce fait, et mentionne que des représentations ont été faites sur cette question.

À la suite d'une question de M. Gilles Lavigne, le vice-provost explique que les données relatives aux fonds subventionnaires provinciaux et à leur distribution dans les réseaux de recherche pour cette année n'ont pu être intégrées aux données présentées.

En réponse à une demande de M. Alexandre Beaupré-Lavallée, le vice-provost indique qu'il pourra lui transmettre les données méthodologiques du Consortium canadien d'enquêtes de premier cycle.

Sur le classement Maclean's, M. Beaupré-Lavallée remarque que les éléments qui viennent désavantager l'Université sont liés aux enquêtes particulières, dont les résultats sur les services aux étudiants. Il conviendrait d'en prendre note, afin de consolider cet axe, pour lequel l'institution a fait peu de développements.

M. Michel Bigras-Poulin s'interroge sur l'utilité de ces classements et sur l'usage qui en est fait.

Le vice-provost explique que les résultats observés à ces différents classements permettent à l'Université de se positionner vis-à-vis des universités canadiennes de même calibre. Le recteur ajoute que l'utilité de ces classements se pose sur deux plans, d'une part en regard de la comparaison de l'Université avec d'autres institutions dans la perspective de mesurer son degré d'excellence, d'autre part en regard de la capacité d'attraction de l'Université, dans la mesure où la réputation qui découle des résultats à ces classements exerce un effet d'attraction aux niveaux national et international.

Le vice-recteur-International et responsable des études supérieures explique que ces classements sont également utiles en regard du positionnement international, en ce que le contexte de ces enquêtes place l'Université en concurrence avec des universités québécoises et canadiennes, mais également avec des universités étrangères. Dans ce contexte, le développement de la réputation de l'Université pourrait, par exemple, permettre des alliances avec des universités francophones de niveau international, afin de contrer la prédominance des universités anglophones dans le réseau international. Il importe également que la réputation de l'Université soit affirmée en proportion avec les résultats positifs observés pour d'autres éléments évalués par ces enquêtes, par exemple le nombre de citations dans les index internationaux. Le vice-provost précise que le positionnement stratégique de l'institution découle en bonne partie de ces classements. Ainsi, le classement de l'Université de Shanghai a eu certains impacts, dont le déclassement de certaines universités. Le fait de détenir un positionnement reconnu à travers ces classements présente une certaine importance en regard du développement international de l'institution.

AU-475-10

PROCHAINE SÉANCE

AU-475-10

La prochaine séance aura lieu le lundi 24 avril 2006.

AU-475-11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-475-11

Sur proposition dûment faite et appuyée, la séance est levée à 17 heures 20.

Adopté tel que modifié le 24 avril 2006, délibération AU-476-2

Le président,

La secrétaire,

Luc Vinet

Francine Verrier